

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV) APPLICABLES AUX PROFESSIONNELS

La société Air Clean Box S.E., immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 953 250 768, dont le siège social est, 2, rue Miribel à Grenoble (38000), téléphone: (+33) 7 88 07 91 19. TVA Intracommunautaire FR62953250768, ci-après dénommé Air Clean Box SE ou Fournisseur.

Conditions D'application

Les présentes conditions générales de vente et de livraison (ci-après CGV) s'appliquent auprès d'acheteurs professionnels désirant acquérir pour les besoins de leur activité professionnelle, les produits proposés à la vente par Air Clean Box S.E (ci-après désigné Fournisseur), quel que soit le processus de prise de commande (courrier postal, télécopie, téléphone, courrier électronique ou via le Site).

Nos conditions générales de vente et de livraison, reprises ci-dessous, de même que nos conditions particulières reprises dans nos offres et devis, sont réputées être admises par nos clients. Nos CGV sont consultables sur le Site, et peuvent sur simple demande du Client lui être envoyées par courrier électronique, par courrier postal et sont jointes systématiquement à tout devis, commande et facture. Lorsque le Client accepte un devis et passe commande, il reconnaît accepter les CGV pour les avoir lues et comprises sans restriction ni réserve.

Nos CGV priment sur toutes conditions ou autres modalités contractuelles figurant dans les documents commerciaux émanant du Client, sauf accord écrit du gérant ou d'un employé ayant reçu procuration à cet égard.

Tout engagement pris par nos employés ou représentants n'est valable que s'il est ratifié par écrit par le gérant ou par un employé ayant reçu procuration à cet égard.

I) COMMANDES ET DÉLAIS

Les ventes sont réputées conformes qu'après acceptation expresse de la commande par le fournisseur. Toute prestation accomplie par Air Clean Box S.E, implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de la vente. Les devis sont donnés à titre indicatif. Il est entendu que ne seront livrés que les matériels spécifiés dans le devis ou le bon de commande.

Les frais de raccordement tel que la plomberie et électricité sont à la charge de l'acquéreur.

Les délais indiqués sont donnés à titre purement indicatif. Ce délai ne constitue pas un délai de rigueur et le fournisseur ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard de l'acheteur en cas de retard de livraison. La responsabilité du fournisseur ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la livraison imputable à l'acheteur ou en cas de force majeure.

II) PRIX

Nos prix sont libellés en euros et s'entendent hors-taxes, emballage carton compris. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de taxes en vigueur (TVA, DEEE) et des frais de transports applicables au jour de la commande. L'entreprise Air Clean Box S.E s'accorde le droit de modifier ses tarifs et ses conditions de vente à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

III) LIVRAISON

La livraison est effectuée au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande ou devis. Le prix du transport peut varier en fonction du site de livraison, du poids et du volume. Le délai de livraison indiqué lors de la confirmation de commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Dans le cas où l'adresse de livraison donnée par le revendeur serait inexacte, le coût d'une nouvelle expédition lui sera imputé. De plus en cas d'annulation de commande suite à un retour, le client se verra imputer 50 euros du montant total de la facture au titre de dommage pour les frais engagés par le fournisseur pour le traitement, la préparation, l'expédition et la remise en stock des articles concernés.

IV) TRANSPORT

Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur. En cas de marchandises manquantes détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de livraison à réception des dites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les 24 heures suivant la livraison, par courrier recommandé AR. Le déballage doit être effectué

convenablement et les emballages doivent être conservés pour prouver la faute et l'avarie. Afin de constituer notre dossier d'avarie auprès de nos assureurs, doivent nous être adressés : la photocopie de la lettre de réserve, le récépissé postal de la lettre recommandée et l'original du bordereau de transport avec les réserves.

V) CONDITIONS DE PAIEMENT

Le règlement des commandes s'effectue par virement sur le compte bancaire de la société Air Clean Box S.E., dont le RIB est joint à la commande et sur tout document (devis, factures) fournis au client.

Les règlements sont effectués aux conditions suivantes : 100 % à la commande sauf accord différent des parties.

Dans le cas d'une location les mensualités définies au préalable dans le contrat de location sont soit prélevées par le fournisseur sur le compte du client soit virées sur le compte du fournisseur à la date indiquées sur le contrat de location.

VI) RETARD DE PAIEMENT ET CLAUSE RESOLUTOIRE

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées à l'échéance, l'acheteur doit verser à la société Air Clean Box S.E. une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

A compter du 1er janvier 2015, le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014).

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Articles 441-10 et D. 441-5 du code de commerce.

Si dans les huit jours qui suivent la mise en œuvre de la clause "Retard de paiement", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restantes dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société Air Clean Box S.E.

Dans le cas d'une location, en cas de non-paiement d'une seule mensualité, et après mise en demeure de la part du Fournisseur et non-exécution du Client sous 8 jours, le contrat sera réputé résilier de plein droit et le Fournisseur sera en droit de récupérer le matériel, sauf entente des deux parties.

En cas de rupture anticipée du contrat, par le Client, pour non-paiement de la location ou toute autre raison, le Client devra payer la totalité des mensualités restantes à verser jusqu'à la date de fin de contrat, sauf en cas où les parties se seraient accordées sur d'autres modalités de rupture anticipée.

En cas d'annulation de la commande par l'acheteur après son acceptation par le fournisseur, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande sera de plein droit acquis au fournisseur et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement. L'acheteur s'engage à ne cesser en aucun cas le paiement prévu, quand bien même un différend ou un litige surgirait entre les contractants ou leur ayant droit.

Le fournisseur se réserve le droit, avec ou sans préavis, de suspendre toutes les livraisons à l'acheteur jusqu'à paiement de toutes les factures, ou d'annuler toutes commandes en cours. Dans le cas d'un non-paiement, l'acheteur doit retourner cette dernière accepté dans un délai de huit jours, à ses frais.

VII) GARANTIE

Sur tous les documents fournis ainsi que sur tout autre support (publicités, sites internet, réseaux sociaux, ...) toutes nos photos sont non contractuelles.

Nous assurons une garantie d'un an à compter à la date d'établissement de la facture. Nous nous réservons le droit de réparer ou de remplacer gratuitement l'appareil ou un accessoire (les accessoires endommagés n'impliquent pas le remplacement de l'appareil afin de remédier à tout défaut lié au matériel ou à la fabrication. Tout dommage résultant d'une utilisation non conforme (branchement à une prise non adaptée, emploi d'une tension ou d'un courant erroné, manque d'entretien ...) est exclu de la garantie.

ATTENTION : L'installation du boîtier Air Clean Box doit être faite conformément aux instructions de montages livrées avec le matériel, SOUS PEINE DE NE PAS ÊTRE COUVERT PAR LA GARANTIE.

L'Air Clean Box, est un générateur d'ozone qui n'exclut pas l'obligation de se conformer à la réglementation relative à l'hygiène dans la restauration et les commerces alimentaires, et qui oblige, le nettoyage et dégraissage régulier des installations d'extraction dans les cuisines, (art. GC21 / GC8 et art.FG8).

Le fournisseur Air Clean Box S.E., ne pourrait être tenu responsable d'une mauvaise installation et de tout dommage causé par un mauvais entretien et/ou utilisation, de l'Air Clean Box. Dans tous les cas, les frais de port des pièces de rechange sont à la charge du client. Notre responsabilité ne peut d'aucune façon être remise en cause au titre de l'installation, de la mise en service, de la mauvaise utilisation de nos appareils, de la non observance des instructions spécifiques, de la malveillance ou du fait de tiers, de toutes utilisations abusives. Il est expressément stipulé que la charge des responsabilités incombe à nos revendeurs, qui du fait de l'achat des matériels, se reconnaissent compétents, habilités et agréés pour procéder ou faire procéder à l'installation et à la mise en service avec les vérifications et les précautions d'usage. Tout retour ou échange de pièces ne pourra être effectué sans notre accord écrit. Le retour des pièces ou appareil défectueux est impératif pour la mise en place de la garantie, le retour de la marchandise est à la charge du client, l'appareil devra être correctement emballé et protégé. Pour bénéficier de la garantie, toute demande doit être justifiée par la fourniture préalable de l'identification de la machine concernée (numéro de série ou copie de facture. La pièce ou l'appareil défectueux doit nous être retournée sous huit jours. La garantie ne couvre pas les défauts qui résulteraient de l'usure normale des marchandises, du transport et des conditions de stockage. La garantie ne pourra s'exercer si des modifications ou des adjonctions ont été effectuées sur les marchandises par l'acheteur ou tout client de l'acheteur sans l'accord exprès de notre société. Notre garantie ne couvre en aucun cas les préjudices indirects, qu'ils soient prévisibles ou non. Le remplacement de ces pièces constitue pour le revendeur une réparation forfaitaire. Sont exclues de la garantie : les parties électriques, les fonctionnements défectueux de l'appareil dû à des dépôts calcaires, les mauvaises installations, les mauvaises utilisations et réparations de l'appareil, la négligence de l'entretien de l'appareil.

VIII) RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ ET RÉPARATIONS

Nous conservons l'entière propriété des biens faisant l'objet du contrat jusqu'à complet paiement du prix facturé, de ce fait les biens ne pourront être revendus sans accord préalable. En cas de non- respect par l'acheteur d'une des échéances de paiement, la marchandise restera notre propriété jusqu'au règlement complet du prix (Loi n°80-335 du 12/05/1980). Tous nos envois de matériels réparés par nos soins sont payables contre-remboursement et avec frais de port.

IX) FORCE MAJEURE

La responsabilité de la société Air Clean Box S.E. ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

X) JURIDICTION

Nos marchandises étant payables à Grenoble (38), il est fait expressément attribution de juridiction au Tribunal de Commerce de Grenoble pour toutes contestations et même en cas de demande incidente, d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs. Toutes clauses contraires aux présentes, non acceptées par écrit, ne nous seront pas opposables. Les clauses qui précèdent entrent en vigueur par le seul fait de la commande passée ou la réception de nos marchandises par l'acheteur.

XI) RÉTRACTATION

Vous avez la possibilité de faire valoir votre droit de rétractation dans un délai de 14 jours à compter du lendemain de la réception de la vente, sans avoir à justifier votre décision et sans supporter d'autres coûts, hormis d'éventuels frais de retour justifiés qui resteront à votre charge.

Nous disposerons d'un délai de 14 jours, après réception du matériel, pour procéder au remboursement de la totalité des sommes versées.